

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2025 75 027

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20250401-DEAF202575027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2025

Date d'envoi de convocation : 24 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 1^{er} avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier Gervais, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Michel MAILLARD (pouvoir à Didier GERVAIS), Marie-France BEAUVAIS (pouvoir à Christine DONNET), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND).

Secrétaire de séance : Christine DONNET

Objet : attribution de subventions aux associations extérieures

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de soutenir les activités des associations ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'attribuer les subventions aux associations extérieures selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	2024	2025
Amicale des sapeurs-pompiers	650 €	650 €

AVRE 76	2 000 €	4 000 €
CLIC	1 592 €	1 592 €
Fédération française des médaillés de la jeunesse	80 €	80 €
Rétromobile	0 €	2 000 €
SHPA	100 €	100 €
UCDDEN	160 €	160 €
Une fleur pour onze clochers	230 €	230 €
Deli'cat	0 €	100 €

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire

Olivier ROCHE

